

Délibération N°2025-003-BC

Date de convocation : 07 janvier 2025

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7
-----------------------------------	--------------	-------------

Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire 2024 – Centre d'Animation Locale de Commana, Guimiliau et Locmélar

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 du mois de janvier à 17 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents
Mme CLAISSE Laurence
Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) Mme GUILLERM Babeth

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CLAISSE Laurence

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Il est rappelé que la Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il a été proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale pour l'année 2024 de 35 000 €.

Suite à une première commission tenue en juin 2024, l'enveloppe restante s'établit à 11 240,43 € pour l'année 2024.

Au regard de la demande formulée, la commission propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € au profit du Centre d'Animation Locale de Commana, Guimiliau et Locmélar pour l'organisation d'une fête de Noël qui s'est déroulée à Commana le 15 décembre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°123-11 en date du 22 février 2017 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions réunie le 17 décembre 2024 ;
Après avoir entendu son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide la subvention d'un montant de 200 € au profit du Centre d'Animation Locale de Commana, Guimiliau et Locmélar pour l'organisation d'une fête de Noël 2024.**
- **Autorise le Président ou son représentant à procéder au versement de cette subvention.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 15 janvier 2025.

La Secrétaire de séance,
Laurence CLAISSE.



Le Président,
Henri BILLON.

